

**Conseil d'Etat**  
**Requête conjointe**  
**Liste des pièces**  
**Pièces 48 à 62 versées le 13/02/2017**

**(Pièces 1 à 47 versées avec la requête introductive n° .....  
le 25 janvier 2017)**

**Nouvelles pièces produites le 13.02.2017**

- Pièce 48 :** Extrait Kbis de la société SantéPublique éditions, attestation RSA personnelle d'Annie Lobé.
- Pièce 49 :** <http://www.santepublique-editions.fr/alerte-linky-montreuil.html>  
Impression des pages
- Pièce 50 :** Communiqué de presse de l'Anses du 15 décembre 2016 :  
« Compteurs communicants : des risques sanitaires peu probables »
- Pièce 51 :** Statuts de l'ANSES et décrets portant nomination de ses président, directeur et membres.
- Pièce 52 :** Lettre de mission du 6 octobre 2016 et acte d'huissier attestant de la signification le 14 octobre 2016 au directeur de l'ANSES, Roger Genet, des « Cahiers de doléances contre Linky, Gazpar et les compteurs à télérelève d'eau froide et d'eau chaude ».
- Pièce 53 :** Lettre d'Annie Lobé du 12 septembre 2016 à M. Roger Genet, signifiée par huissier le 14 octobre 2016.
- Pièce 54 :** Lettre des maires du 17 janvier 2017 au Président de la République et à 6 ministres.
- Pièce 55 :** Articles de presse consécutifs à la publication du rapport de l'ANSES :  
- *Le Monde*, 14.12.2016 à 20h35 : « Pour l'ANSES, les compteurs Linky ne présentent pas de risque pour la santé »  
- *Le Figaro*, 15.12.2017 à 6h00 : « Pas de danger sanitaire avec les compteurs intelligents, selon l'ANSES »  
- *Les Echos*, 15.13.2016 à 6h00 : « Le nouveau compteur Linky jugé inoffensif par l'ANSES » (agrémenté d'une publicité d'EDF pour Soweé, « la station connectée de votre maison »)  
- *RTL*, 15.12.2014 à 6h57 : « Les compteurs électriques d'EDF déclarés inoffensifs »
- Pièce 56 :** Annonce de la réunion du 6 octobre 2016 à l'école Jomard, Paris 19<sup>e</sup>, en présence du maire de cet arrondissement.

- Pièce 57 :** Mail d'une ..... ayant subi sans être préalablement avertie la pose du Linky en son absence, le 1<sup>er</sup> février 2016, son compteur étant situé à l'extérieur.
- Pièce 58 :** Compte rendu de la réunion du 20 décembre 2016 de l'instance de dialogue et de concertation sur le Linky, Montreuil, 93100, et sommation de répondre aux questions posées, signifiées le 27 décembre 2016 et le 2 janvier 2017 à Monsieur Patrice Bessac, maire de Montreuil et à M. Jacques JP Martin, président du SIPPEREC.
- Pièce 59 :** Réponse recommandée n° 2C 114 044 8271 2, de M. Jacques JP Martin, président du SIPPEREC, non datée, postée le 2 février 2016 et reçue le 4 février 2016, ne répondant pas aux questions posées.
- Pièce 60 :** Notice ERDF stipulant que le compteur Linky monophasé mesure la puissance apparente.
- Pièce 61 :** Notice ERDF stipulant que le compteur Linky triphasé mesure la puissance apparente.
- Pièce 62 :** Requête introductive d'instance du 25 janvier 2017 enregistrée par la ... chambre du Conseil d'Etat sous le n° .....